

Activité

→ Acteurs et échelles de la construction d’un problème public
(> manuel p. 264)

Acteur	Rôle	Échelle
Les pouvoirs publics	<ul style="list-style-type: none"> - Ils participent à la construction des enjeux environnementaux comme problèmes publics, par le biais notamment des travaux réalisés par le ministère de l’environnement et les organismes qui lui sont attachés. - Ils mettent en œuvre les politiques environnementales à l’échelle nationale ou régionale. - Ils négocient les traités internationaux relatifs à l’environnement (Exemple : la Cop 21) 	<p>Ils agissent à l’échelle nationale mais peuvent impulser des politiques locales et sont les principaux acteurs des accords internationaux</p>
Les partis politiques	<ul style="list-style-type: none"> - L’émergence, dans les années 1970, de partis politiques spécifiquement tournés vers les questions environnementales (les « partis écologistes ») a participé à la mise en agenda politique de ces questions, indépendamment de la réussite électorale de ces partis. - Aujourd’hui, la question environnementale est abordée par l’ensemble des partis politiques, même si les analyses et les propositions varient d’un parti à l’autre. 	<p>L’échelle d’action des partis politiques peut être nationale (en Allemagne, Les Verts ont joué un rôle important pour la sortie du nucléaire) ou locale (ex : les municipalités peuvent impulser des évolutions relatives aux cantines scolaires ou à la « circulation douce »)</p>
Les experts	<ul style="list-style-type: none"> - Ils participent à la construction des enjeux environnementaux comme problème public en nourrissant le débat par des données scientifiques : par exemple, les rapports du Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat (GIEC) apportent des éléments factuels relatifs au changement climatique. - Les travaux des experts permettent aux différents acteurs (pouvoirs publics, partis politiques, associations ou mouvements de citoyens) de disposer d’arguments pour appuyer leurs actions. 	<p>Les travaux d’experts peuvent être réalisés à différentes échelles. Les travaux du GIEC, compte-tenu du sujet, portent sur l’ensemble de la planète.</p>
Les ONG	<ul style="list-style-type: none"> - Les ONG participent à la construction des enjeux environnementaux comme problèmes publics notamment par des actions de sensibilisation des citoyens qui peuvent prendre des formes variées (pétitions, manifestations...). - Elles peuvent être associées à l’action publique par leur participation à des instances de concertation au niveau local ou national. - Ex : https://www.env-health.org/IMG/pdf/FR_BIR_00204.pdf 	<p>On parle d’ONG (Organisations Non Gouvernementales) pour désigner les associations de dimension internationale (ex : WWF, Greenpeace...), même si les actions concrètement menées peuvent s’inscrire aussi bien à l’échelle internationale que locale.</p>
Les mouvements citoyens	<ul style="list-style-type: none"> - Ils participent à la construction des enjeux environnementaux comme problèmes publics par des actions collectives qui participent à la diffusion des problématiques environnementales. - Ces actions collectives peuvent prendre des formes variées, notamment en fonction de l’échelle : occupation d’un site pour s’opposer à son aménagement, manifestations pour le climat, appels à la désobéissance civile... 	<p>Si l’échelle d’action est le plus souvent locale (occupation d’une Zone A Défendre, manifestation contre une autoroute ou une ligne de train...), la diffusion peut être internationale (ex : la grève scolaire pour le climat « Fridays for Future » initiée à Stockholm par Greta Thunberg)</p>

CHAPITRE 12 – Quelle action publique pour l'environnement ?

Les entreprises	<ul style="list-style-type: none">- Les grandes entreprises peuvent participer à la construction des enjeux environnementaux comme problèmes publics notamment par des interventions de lobbying auprès des pouvoirs publics : dans ce cas, elles peuvent essayer d'utiliser de leur influence pour éviter des politiques publiques qu'elles jugent trop contraignantes ou trop coûteuses pour elles.- Dans le même temps, la notion de « Responsabilité Sociétale des Entreprises » (RSE) témoigne d'une volonté des entreprises d'intégrer des préoccupations sociales et environnementales dans leurs activités, même si cette démarche s'inscrit parfois essentiellement dans une logique de communication (le « greenwashing »).	L'échelle d'action des entreprises peut être locale (ex : aménagement d'un site de production pour limiter son impact environnemental), nationale ou internationale (par exemple le lobbying des grandes entreprises auprès des états ou des organisations supranationales ou internationales).
Les médias et les réseaux sociaux	<ul style="list-style-type: none">- Ils participent à la construction des enjeux environnementaux comme problèmes publics en relayant les arguments et/ou les actions des différents acteurs cités plus haut.- Par leur rôle d'information, ils peuvent relayer des alertes et participer à la prise de conscience des enjeux environnementaux- Les médias et les réseaux sociaux peuvent cependant être aussi être les relais de « fake-news » : le « climatoscepticisme » est très présent sur certains réseaux sociaux.	Les médias et, en particulier, les réseaux sociaux jouent un rôle à l'échelle internationale.

Questions

1. À l'aide d'exemples tirés du tableau, montrez que ces différents acteurs peuvent coopérer ou être en conflit.
2. Quel rôle jouent les médias et les réseaux sociaux dans la construction de l'action publique en matière d'environnement ? Quelle différence avec le rôle des « experts » ?
3. À partir d'un exemple, vous montrerez que l'action publique pour l'environnement articule différentes échelles.